

Les réformes universitaires et l'avenir de l'Europe

Jean-Pierre Finance
Président de l'Université Henri Poincaré, Nancy,
Ancien Président de la Conférence des Présidents d'université

Quelques observations sur la situation de la recherche et de l'innovation en Europe

Une situation mitigée

Depuis quelques décennies, de nombreuses études et rapports¹ ont analysé la place de la France et celle de l'Europe dans la compétition internationale en matière de recherche et d'innovation, le plus souvent fondées sur des indicateurs financiers et sur des indicateurs de production scientifique. Dépassant la seule analyse, un certain nombre de travaux, comme ceux développés par Futuris², ont conduit à d'intéressantes propositions d'amélioration du système européen d'enseignement supérieur et de recherche.

Il ne convient pas, dans cette courte note, de produire une synthèse de plus sur la dynamique européenne, si ce n'est pour noter qu'en 2008 l'investissement des 27 pays de l'UE en R&D stagne à 1,84% du PIB, très loin des objectifs visés par la stratégie de Lisbonne, avec toujours d'importantes disparités entre les États (3,75% en Suède et 0,83% au Portugal...). Et, situation bien connue, les Etats-Unis sont à 2,74% et le Japon à 3,39% ! De même le différentiel persistant entre les investissements publics et les investissements privés, au détriment de ces derniers en Europe est une donnée qui évolue peu.

Au regard de ces multiples analyses fondées sur les moyens, les études sur les résultats produits sont elles aussi très nombreuses et le dernier rapport de l'OST³ présente des tableaux comparatifs très instructifs d'où il ressort que l'Europe possède une position dominante en termes de publications scientifiques (autour de 34% pour la seule Union européenne, contre 27% pour les Etats-Unis d'Amérique et 8% pour le Japon), avec un certain nombre de secteurs d'excellence incontestable (mathématiques, physique, chimie, sciences de l'univers, biologie fondamentale et sciences de l'univers). En revanche, le passage de la découverte à son exploitation socio-économique, mesuré au travers des dépôts de brevets, est nettement moins flatteur. De plus, les

¹ Third European Report on Science & Technology Indicators 2003, European Commission

² La Recherche et l'Innovation en France, Futuris 2008, J. Lesourne, D. Randet, Odile Jacob

³ Observatoire des Sciences et Techniques, Indicateurs de Sciences et de Technologies, édition 2008

différentes études font clairement apparaître les vitesses d'évolution et, y compris en termes de publications scientifiques, la part de l'Europe ne cesse de diminuer au fur et à mesure que les pays émergents, (Chine, Corée du sud, Turquie, Brésil, ...), investissent de nouveaux champs scientifiques.

Incontestablement l'Europe possède une culture et une tradition de la recherche, elle s'appuie sur un potentiel reconnu de chercheurs et d'universitaires, mais elle ne semble pas encore avoir su prendre le virage qui la conduira réellement vers une société fondée sur la connaissance. Les raisons de ces difficultés d'évolution sont multiples et je me propose de n'évoquer que les principales.

Une tentative d'identification des principales causes du ralentissement européen

- Le poids de l'histoire :

La grande hétérogénéité des systèmes de recherche et des systèmes universitaires entre États rend les collaborations et les mobilités toujours difficiles. Les moyens investis en R&D dépendant très majoritairement des budgets nationaux qui eux-mêmes sont de niveaux inégaux, il apparaît clairement que la marche en avant de l'Europe dépendra de sa capacité à « tirer vers le haut » l'ensemble des États membres. Un certain nombre d'initiatives ont été prises pour réduire l'effet négatif de l'émiettement structurel européen, comme le développement du processus de La Sorbonne – Bologne ou la création de l'Association Européenne de l'Université (EUA). Mais les quelques exemples positifs ne suffisent pas à masquer les difficultés inhérentes à la forte balkanisation structurelle et culturelle. Pour accélérer les processus de convergence, il serait nécessaire d'augmenter de manière significative la part du budget européen consacré à la recherche, à la formation supérieure et à l'innovation : où est la volonté politique ?

- Des frontières qui segmentent l'espace européen d'enseignement supérieur et de recherche :

- Barrières entre recherche publique et monde socio-économique : la fluidité entre le monde académique et son environnement socio-économique est extrêmement variable en Europe. Dans les pays du Sud, la distance reste encore importante alors que dans les pays anglo-saxons et ceux du nord de l'Europe, les bases culturelles et statutaires sont plus proches et favorisent la mobilité des hommes et des idées. L'existence de barrières culturelles (amplifiées en France par la dualité entre les diplômés des Ecoles et ceux de l'Université) est un obstacle important, voire insurmontable, lorsqu'il s'agit de

passer de la découverte scientifique à l'exploitation de certaines de ses conséquences en termes de progrès socio-économique.

Le palmarès de l'innovation 2008⁴ confirme la première place des Etats-Unis, suivi du Japon puis de l'Europe. Pour pallier ces insuffisances, les universités ont développé des services de valorisation et mis en place des mécanismes pour faciliter les interactions avec les différents acteurs de l'innovation. Cela reste insuffisant. La création d'entreprises très innovantes, qui existent déjà dans certains campus américains, résulte d'une conjonction de plusieurs facteurs et requiert une stratégie scientifique de l'université clairement définie et spécialisée ainsi que de moyens financiers ad hoc.

- Séparation entre formation et recherche : dans de nombreux États, le pilotage national de la recherche et celui de la formation supérieure relèvent de ministères distincts (c'est d'ailleurs sur ce modèle qu'est construite la Commission européenne), ce qui ne facilite pas la cohérence d'ensemble. La coexistence d'universités et d'opérateurs publics de grande taille, uniquement dédiés à la recherche, peut engendrer des concurrences stériles.
- Diversités des statuts : en matière de régimes sociaux et statutaires, l'Europe est toujours un manteau d'Arlequin. Ainsi, l'ensemble des contraintes administratives et financières induit un lourd handicap pour la pratique de la mobilité qui, pourtant, devrait prévaloir dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur.

- Un financement toujours insuffisant :

Certes, les universités européennes produisent actuellement plus de diplômés et de docteurs - et de haute qualité - dans les disciplines scientifiques et techniques que les États-Unis et le Japon mais le niveau actuel du financement de l'enseignement supérieur (1,3% du PIB contre 3,3% aux Etats-Unis) est insuffisant pour permettre aux universités de relever les nombreux défis auxquels elles doivent faire face : former un nombre suffisant de cadres et de chercheurs hautement qualifiés, généraliser le processus de la formation tout au long de la vie, œuvrer pour une plus grande insertion professionnelle, développer des initiatives de formation qui réunissent les acteurs de la recherche publique et ceux du monde socio-économique. Des initiatives comme les doctoriales et certains programmes de formation européens Marie Curie pourraient se développer davantage.

⁴ Source : <http://www.touteurope.fr/>

D'importants progrès ont été réalisés

A l'échelle de chaque État

L'évolution mondiale de l'économie, la montée en puissance de grand pays « émergents », les attentes des populations, la pression démographique et la prégnance du concept de société de la connaissance ont poussé la plupart des États, en particulier des États européens, à engager de lourdes réformes de leur système d'enseignement supérieur et de recherche. L'inventaire exhaustif des initiatives est hors de propos ici, mais on retrouve presque partout les ingrédients suivants :

- Augmentation de l'autonomie des universités et volonté de « débureaucratiser » leur fonctionnement. Les marges d'initiatives ainsi acquises favorisent l'innovation en pédagogie, en recherche et dans la construction de partenariats. Il faut, hélas, regretter que dans certains pays comme la Grande - Bretagne, l'Italie ou le Portugal, les transferts de compétences se traduisent quelques années plus tard par un recul des financements publics !
- Emulation entre établissements : de l'Opération Campus française, de l'initiative d'excellence allemande, de l'émergence de diverses classifications (ranking) entre universités à la création d'agences d'évaluation, chaque pays veut stimuler ses universités et les inciter à se réorganiser pour mieux répondre aux attentes de la société.
- Encourager les coopérations : création des PRES⁵ en France, des RTRA⁶, renforcement des Unités Mixtes de Recherche entre université et organisme, regroupements universitaires au sein « d'académies » en Belgique francophone sont des exemples d'initiatives gouvernementales pour améliorer la capacité d'action des acteurs de terrain.
- Favoriser les regroupements : les fusions d'universités sont presque monnaie courante en Europe, et même la France commence à les pratiquer avec la première que constitue la naissance de l'Université de Strasbourg. D'autres initiatives originales ont lieu telle que la création de KIT⁷ par rapprochement de l'université de Karlsruhe et du Centre de recherche de Karlsruhe. Mais l'évolution des structures demeure compliquée comme le montrent les difficultés rencontrées dans notre pays pour rapprocher certains organismes de recherche.

Au niveau de l'Europe

⁵ Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur

⁶ Réseaux Thématiques de Recherche Avancée

⁷ Karlsruhe Institut of Technology

De nombreuses initiatives ont été prises par l'Union Européenne pour lutter contre la fragmentation de la recherche⁸ et favoriser l'émergence de pôles d'excellence à l'échelle mondiale, par exemple :

- La création de l'ERC⁹ vise à favoriser l'émergence d'équipes de référence mondiale.
- La mise en place des masters « Erasmus Mundus » contribue à créer de véritables réseaux européens orientés vers l'accueil d'étudiants internationaux.
- La réorientation des fonds structurels vers la création de réseaux d'établissements partageant un même projet.
- Dans le cadre du partenariat européen du chercheur, la Commission européenne a lancé une étude pour définir des solutions permettant aux chercheurs tout au long de leur mobilité de continuer à cotiser pour leur retraite auprès d'un unique organisme. Des avancées sont réelles : les États membres ont pris l'engagement sous la Présidence française de l'Union européenne d'informer l'ensemble de leurs partenaires et chercheurs des postes à pourvoir en Europe. C'est un des objectifs du projet européen Euraxess qui centralisera d'ici 2010 l'ensemble des offres d'emplois des universités et organismes de recherche européens.

Quel avenir pour l'Europe et ses universités ?

Concilier valeurs fondamentales et dynamique européenne

Les valeurs d'humanisme et de progrès social qui caractérisent l'Europe doivent être en harmonie avec la recherche du bien être et du développement économique. L'Université est sans aucun doute l'outil principal permettant de concilier ces deux objectifs : instrument de formation, elle prépare ses étudiants, de tous âges, à affronter la vie ; instrument de recherche, elle contribue à la compréhension du monde et au progrès socio-économique.

Dans cet espace universitaire européen naissant, il est de la responsabilité de l'Union, comme de celle des États, de garantir la nécessaire coexistence de formations professionnalisantes et de formations « culturelles », de recherches orientées et de recherches libres. De nombreux « instruments » ont été mis en place à l'échelle européenne pour favoriser les recherches sur des thèmes stratégiques. Peu (comme l'ERC) visent à soutenir la seule qualité scientifique : une démarche commune États – UE est nécessaire pour poursuivre l'élévation du niveau d'excellence des équipes de recherche européennes.

⁸ Si dans les 27 pays de l'Union Européenne, les collaborations transnationales représentent entre 10 et 15% de la recherche publique en Europe, ce chiffre est porté à plus de 85% au niveau fédéral aux Etats Unis

⁹ Conseil Européen de la Recherche

Il est important de préserver un équilibre entre les mesures communautaires visant à réduire la fragmentation de la recherche au niveau européen via les plates formes technologiques européennes, les programmations conjointes... et les mesures permettant aux universités de se spécialiser et de renforcer la recherche d'excellence porteuse d'innovations et de création d'emplois. Face à cet équilibre qui semble menacé, les universités devraient être davantage associées aux évolutions des programmes de cofinancements communautaires.

Du bon usage de la diversité

L'Europe est une mosaïque culturelle, linguistique, organisationnelle, mais l'Europe politique existe et l'Europe de la Science, de l'Innovation et de la Formation supérieure tente aussi d'exister. Le défi lancé à tous les responsables à l'échelle des États ou de l'Union est bien de rendre interactivités et coopérations possibles sans passer par une normalisation destructrice des dispositifs existants. La mise en place du processus de Bologne s'inscrit dans cette démarche, la Commission et les États se doivent de favoriser les logiques ascendantes (bottom - up) permettant la création de réseaux et de projets partagés. Ces réseaux d'universités proposeraient, par exemple, une offre globale, structurée et thématique sur l'ensemble des opportunités de mobilité en leur sein. Cette démarche simplifierait la mobilité des étudiants.

Renforcer l'organisation en région

Au-delà des regroupements structurels évoqués ci-dessus, l'échelle régionale est celle où peuvent émerger des associations étroites entre formation, recherche et innovation. Les logiques de clusters (ou de pôles de compétitivité) qui se sont généralisés en Europe en se développant d'abord dans des pays comme l'Allemagne pour financer des projets industriels, concernent au premier plan les universités puisque le développement industriel génère une demande de recherche et de formation. Ces clusters peuvent également être une formidable force prospective. Moteurs de la connaissance dans un domaine d'excellence, ils doivent pour perdurer avoir une vision très précise de l'état de l'art dans leur domaine et peuvent contribuer à définir les besoins futurs dans un créneau d'innovations fortes.

Structurer plus avant le partenariat entre les entreprises, les universités et les autorités régionales, toutes bénéficiaires de cofinancements communautaires, entraînera une convergence plus rationnelle d'autant plus que la Commission souhaite, de son côté, renforcer les stratégies de recherche et d'innovation

clairement identifiées au niveau régional en développant les synergies entre le 7^e PCRD, le CIP¹⁰ et les fonds structurels.

L'élément clé : le facteur humain

Au delà des diverses propositions de toutes origines visant à faire progresser l'Europe en matière de recherche et de formation supérieure, un dénominateur commun émerge : l'effort principal doit concerner l'Humain. Tant en matière de formation initiale que continue, en matière de mobilité géographique que thématique, il est urgent de mettre en place les mécanismes qui favorisent et accompagnent nos concitoyens sur le chemin d'une meilleure orientation dans leur choix de formation initiale et de leur insertion professionnelle.

Je conclurai en réaffirmant que l'université est à la fois la richesse partagée et le levier principal de cohésion et de progrès de l'Europe. Elle est certes imparfaite, mais, d'une part, dispose d'un capital humain incontestable et d'autre part, sait bon gré mal gré se réformer. Au centre du triangle de la connaissance, elle doit être le ciment de la future société européenne.

Je remercie Eric Foucher, chargé de mission de la CPU¹¹ à Bruxelles, pour son aide précieuse dans la préparation de cette note

¹⁰ Le CIP signifie le Programme-cadre pour la Compétitivité et l'innovation de la DG Entreprises et Industrie de la Commission européenne. _*

¹¹ Conférence des Présidents d'Université